



► REVITALISER LES CENTRES-BOURGS

1/ Objectifs

Les centres bourgs connaissent une érosion de leur attractivité par le développement de la périurbanisation conduisant à un modèle de ville segmentée et dévitalisée. Les communes peuvent éprouver le besoin d'être accompagnées pour structurer et engager des actions pouvant contrer ces phénomènes et ramener de la vie dans leur centre.

L'EPF propose aux collectivités une démarche qui porte sur un accompagnement constant de la phase d'analyse aux modalités opérationnelles pour redonner de l'attractivité aux centres bourgs.

2/ Dispositif

- ◆ Le dispositif s'inscrit dans la convention partenariale signée avec la Région Normandie en faveur de la requalification foncière et la revitalisation urbaine. Il s'articule en 3 phases :
 - Phase 1 : la réalisation d'une **étude d'attractivité** portant sur le diagnostic de territoire et la compréhension des problématiques permettant de proposer un programme pré-opérationnel et une aide à la mise en place d'une stratégie d'intervention.
 - Phase 2 : la mise en place d'une **convention cadre** afin de rendre plus lisible le lien entre les projets urbains, l'action foncière, les outils d'accompagnement de l'EPF et les engagements financiers des acteurs en vue de faciliter la réalisation des opérations clés mises en évidence dans l'étude préalable.
 Cette convention définit, sur les périmètres donnés, les enveloppes budgétaires allouées, d'une part aux interventions foncières et d'autre part, aux études techniques préalables aux travaux.
 - Phase 3 : les **études opérationnelles et les interventions de l'EPF** ayant pour objet de préciser et chiffrer les modalités pratiques de mise en œuvre, site par site, des opérations identifiées en amont. Le rôle de l'EPF étant ici, au-delà des interventions foncières, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux, soit dans un cadre préexistant, soit en adaptant les modalités d'intervention pour les rendre plus efficaces au profit des projets visés.
- ◆ Le financement des études des phases 1 et 2 ainsi que des travaux s'effectue dans le cadre partenarial EPF/Région/collectivité selon les clés de financements fixées par la convention EPF/Région 2017-2021 :

Territoire	Région	EPF Normandie	Collectivité(s)
3 principales agglomérations normandes : - Métropole Rouen Normandie - Communauté Urbaine de Caen - Communauté d'Agglomération du Havre	25 %	35 %	40 %
22 Villes moyennes et leur EPCI ⁽¹⁾	40 %	35 %	25 %
Autres territoires	35 %	45 %	20 %
⁽¹⁾ Alençon, Argentan, Avranches, Bayeux, Bernay, Bolbec, Cherbourg-en-Cotentin, Coutances, Dieppe, Evreux, Falaise, Fécamp, Flers, Gisors, Granville, Lisieux, Louviers, Saint-Lô, Val-de-Reuil, Vernon, Vire Normandie, Yvetot			

3/ Conditions

- ◆ Les études et interventions de travaux sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage EPF.
- ◆ **Acquisitions par l'EPF préalablement aux interventions de travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF en cohérence avec le calendrier prévisionnel d'exécution,**
- ◆ L'EPF oriente son action vers les communes ou territoires qui présentent une fragilité avérée de leur centre-ville ou centre-bourg et doit s'inscrire également en cohérence avec les orientations posées dans les politiques locales.

4/ Modalités de mise en œuvre

- ◆ La collectivité saisit l'EPF pour lui exposer ses besoins
- ◆ Le Comité d'engagement de l'EPF valide la réalisation d'une étude d'attractivité du centre-bourg
- ◆ Les instances délibérantes des cofinanceurs, Région, collectivité, ainsi que le Conseil d'Administration de l'EPF approuvent la convention cadre
- ◆ Signatures de conventions d'interventions avec les collectivités en déclinaison du partenariat régional
- ◆ L'EPF acquiert les biens préalablement aux interventions de travaux
- ◆ Chaque cofinanceur prend en charge une partie du coût de l'opération (études et travaux) suivant les clés de financements fixées par la convention EPF/Région 2017-2021 mentionnées en **2/**.

5/ Contacts

Franck FOURREAU, Directeur de l'Économie et de l'Innovation
f.fourreau@epf-normandie.fr
02-35-63-77-07

Émilie GONEL, Direction de l'Économie et de l'Innovation
e.gonel@epf-normandie.fr
02-35-63-77-93

